

Province de Québec  
Municipalité du Canton Joly

Une assemblée publique des contribuables de la  
Municipalité du Canton Joly tenue à la salle  
ordinaire des séances le huitième jour de Janvier  
mil huit cent quatre vingt quatre à dix heures  
de l'après midi, conformément au code municipa-  
l de la Province de Québec et après avis donné:

I

M. Charles Martin cultivateur du Canton Joly  
secrétaire par M. Ernest Bertrand cultivateur  
du Canton Joly que M. H. R. Blanchard bourgeois  
du Canton Joly soit élu président de la dite assem-  
blée en place et bien du dit secrétaire - Pus arien  
absent.

Adopté unanimement.

II

M. Joseph Dumauhin cultivateur du Canton Joly  
profane secrétaire par M. Jules Dumauhin culti-  
vateur du Canton Joly que M. François Lacroix  
cultivateur du Canton Joly soit élu conseiller  
de la Municipalité du Canton Joly en place et  
bien de M. Étienne Noëlle cultivateur  
du Canton Joly soit tant déchargé

Adopté unanimement

III

M. Pierre Naudet profane secrétaire par cultivateur  
du Canton Joly profane secrétaire par M. Félix  
Félibault marchand du Canton Joly que M.  
François David cultivateur du Canton Joly  
soit élu conseiller en remplacement de  
lui-même.

Adopté unanimement.

Une heure après l'ouverture de l'assemblée suivant  
l'article <sup>310</sup> du Code municipal de la Province de Québec  
M. M. François Lacroix et François David  
sont élus conseillers par acclamation.

Donné au Canton de Joly ce huitième jour de  
Janvier mil huit quatre vingt quatre.

*F. Blanchard*  
Président d'élection

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Joly

Nous François Lacroix et François David  
ayant été dûment nommés conseillers de  
cette municipalité, faisons serment, chacun  
pour lui-même, que nous remplirons bien  
et fidèlement les devoirs de nos charges, et  
cela au meilleur de notre jugement et de  
notre capacité. Insi que Dieu nous soit en aide.  
Assermenté ce quatrième } François <sup>sa</sup> Lacroix  
jour de Février 1874 par } <sub>marque</sub>  
devant moi le sous-signé } François <sup>sa</sup> David  
*J. B. Bignesse* Sect. Trés. } <sub>marque</sub>

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Joly

Je } ayant été dûment  
nommé ~~conseiller~~ de cette municipalité, fais  
serment que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge, et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité. Insi  
que Dieu me soit en aide.  
Assermenté ce quatrième jour } *F. Blanchard*  
de Février 1874 par devant } *M. Mars*  
moi le sous-signé }  
*J. B. Bignesse* Sect. Trés.

Province de Québec  
Municipalité du Canton Goly

Je J. A. Bignesse M. D. ayant été durement nommé secrétaire, trésorier de cette municipalité, j'ai serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge, et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me verra en aide.

Assurance et quatrième }  
jour de Février 1874 par } J. A. Bignesse Sec. Trés.  
devant moi le sous-signé }  
F. R. Blanchard  
Maire

Province de Québec  
Municipalité du Canton Goly

5<sup>e</sup> Février 1874  
x cinquième  
J. A. Bignesse Sec. Trés.

De une session générale du conseil municipal du Canton Goly, tenue à la salle ordinaire des sessions le ~~quatrième~~ jour de Février mil huit cent quatre vingt ~~un~~ <sup>un</sup> à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les Conseillers L. Martin; F. David; F. Lacroix; Oct. Nault, formant le quorum sans la présidence de M. le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue par résolution comme suit:

I

Proposé par M. François David secondé par M. François Lacroix Charles Martin que M. F. R. Blanchard soit nommé maire de la Municipalité du Canton Goly.

Adopté unanimement.

II

Proposé par M. Octave Naudet secondé par M. François LaCroix que M. J. A. Biganese soit engagé de nouveau Secrétaire-Treasurer de la Municipalité du Canton Joly pour la période de \$35.00 pour l'année 1899 pour tout arriéré demandé par le dit Conseil.

Adopté unanimement.

III

Proposé par M. Charles Martin secondé par M. François LaCroix que M. le Secrétaire-Treasurer J. A. Biganese a présenté les comptes de la Municipalité du Canton Joly conformément à l'article 166 du Code Municipal de la Province de Québec.

Adopté unanimement.

IV

Proposé par M. Charles Martin secondé par M. François David que la somme de \$65.31 soit payée au Conseil de Conseil et que demande soit faite au Secrétaire-Treasurer dudit Conseil de Cambi d'aller se attendre quatre mois pour le paiement de la dite somme.

Adopté unanimement.

V

Proposé par M. Charles Martin, secondé par M. François David que les résolutions passées à la session du 4 Décembre dernier soient acceptées signées par M. le Maire et contresignées par M. le Secrétaire-Treasurer.

Adopté unanimement.

VI

Proposé par M. François David secondé par M. Octave Naudet que la démission de M. Édouard Thérien comme inspecteur de voirie soit acceptée et que M. Xavier Dumontin soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M. E. Thérien.

Adopté unanimement.

VII

Proposé par M. Charles Martin secondé par M. Octave Nault qui a fait <sup>proposer</sup> un règlement à l'effet de fixer le prix des certificats d'auberge à \$5.00 et que la résolution faisant le prix des certificats de licence d'auberge de \$2.00 soit annulée.

Adopté unanimement

VIII

Proposé M. M. François David et F. Lacroix contre la Mahain

M. le Maire vote pour la Mahain et le règlement doit se faire.

VIII

Proposé par M. Octave Nault secondé par M. François David que ce dit conseil accepte avec plaisir le changement des noms de la "Ligue aux Braguis" en celui de "L'Étoile" et que copie de cette résolution soit envoyée au département des factis et au bureau du conseil de Comté

Adopté unanimement

IX

Proposé par M. Charles Martin secondé par M. François David que la séance soit ajournée.

Adopté unanimement.

F. P. Blanchard

J. J. Bignesse

Sec. Trés.

Maire

Province de Québec  
Municipalité du Canton Joly

5 Mars 1894

A une session générale du Conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le cinqième jour de Mars mil huit cent quatre vingt quatre à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les Conseillers François Lacroix; Octave Paquet; Damase Labelle; Charles Martin formant le quorum sous la présidence de M. le Maire. Il est statué et réglé et se conseil statué et ordonné par solution comme suit:

Proposé par M. François Lacroix secondé par M. Charles Martin que les résolutions passées le 5 Février dernier soient acceptées et signées par M. le Maire et contresignées par M. le Secrétaire-Trésorier.

Adopté unanimement

Proposé par M. Octave Paquet secondé par M. François Lacroix que des remerciements soient adressés à M. F. R. Blanchard Maire pour les démarches qu'il a fait avec succès auprès du gouvernement pour obtenir des argentés nécessaires à la construction des abattoirs du fait avec la chute aux Ragnon, Rivière Range.

Adopté unanimement

Proposé par M. Octave Paquet secondé par M. Damase Labelle que le règlement N. 6 qui pourvoit à l'établissement d'une taxe de cinq piastres pour tous certificats de ~~vente~~ anberg pour y détailler des liqueurs écrivantes, d'alcool de Tempore ou autre maison d'entretien public soit adopté.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Damase Labelle secondé par M. François  
Lacroix que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

### Règlement N<sup>o</sup> 6

Règlement pour autoriser la municipalité du Canton  
de Joly d'imposer un droit sur les certificats approuvés  
par le conseil pour obtenir une licence permettant  
de tenir une auberge, hôtel de tempérance ou autre maison  
d'entre tien public.

Qu'il soit statué et ordonné par ce dit conseil qu'un  
droit de cinq piastres soit imposé sur les certificats  
approuvés par le conseil pour obtenir une licence per-  
mettant de tenir une auberge pour y détailler des liqueurs  
enivrantes, hôtel de tempérance ou autre maison  
d'entre tien public.

A. P. Blanchard

Maire

J. P. Bizanese Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité du Cantonnement Goly

2 Avril 1894

A une session générale du Conseil municipal du Cantonnement Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le deuxième jour d'Avril à deux heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présentes M. F. R. Blanchard maire et M. M. les Conseillers Octave Nantel; Damase Labelle; F. David et F. Lacroix formant un quorum sans la présidence de M. le maire  
Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

I

Proposé par M. Octave Nantel secondé par M. Damase Labelle que les résolutions passées à la séance du 5 Mars soient adoptées, et signées par M. le Maire et countersignées par M. le Secrétaire-Treasorier.

Adoptées unanimement.

II

Proposé par M. François David secondé par M. Damase Labelle que ce conseil accepte les Cautionnements de M. Nap. Nantel qui sont M. M. Pierre Nantel et François Nantel et ceux de M. J. B. Berthiaume qui sont M. M. Joseph Gagnon et Alphonse Bélanger; que les certificats des dits lièges pour y détailler des lièges enroulés de M. M. Nap. Nantel et J. B. Berthiaume soient approuvés et M. le Maire et M. le Secrétaire soient autorisés à signer ces dits certificats.

Adoptées unanimement.

III

Proposé par M. Octave Nantel secondé par M. Damase Labelle que le Compte de M. Louis Dumoulin au montant de \$4.00 pour entretien



du chemin de terre pour l'année 1893-94 sur les lots nos 20, 21, 22 du rang A soit accepté et que la collection en soit faite aux propriétaires des dits lots.

Adopté unanimement

IV

Proposé par M. F. David secondé par M. Darracq Labelle que la séance soit levée

Adopté unanimement.

*F. P. Blanchard*  
*J. B. Béganasse* Maire  
 Lect. tris.

Province de Québec,

Municipalité du Cantonnement Goly

4 Février 1896

A une session générale du Conseil municipal du Cantonnement Goly tenue à la salle ordinaire des sessions le quatrième jour de Février mil huit cent quatre vingt quinze à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec à laquelle session sont présents M. M. les conseillers P. G. Fargat; S. Labelle; F. Lacroix; G. Labelle; S. Martin formant un quorum sans la présidence de M. S. Labelle pro. maire et président de l'élection du Maire.

M. S. Martin propose secondé par M. P. G. Fargat que M. S. Labelle soit nommé que M. S. Labelle soit nommé président de l'élection en amendement. M. du Maire.

Adopté unanimement

M. S. Martin propose secondé par M. F. Lacroix que M. P. G. Fargat soit nommé maire de la municipalité du Cantonnement Goly en amendement. M. P. G. Fargat propose secondé par M. S. Labelle que M. S. Martin soit nommé maire de la Municipalité du Cantonnement Goly.

## Province de Quebec

## Municipalite du Canton Goly

3 juillet 1894

A une session generale du conseil Municipal du Canton Goly tenue a la salle ordinaire des sessions le troisieme jour de juillet mil huit cent quatre vingt quatre a deux heures de l'apres midi conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents M. M. F. N. Blanchard Maire et M. M. les Conseillers Oct. Kautel; L. Martin; F. Lacroix; F. David, D. Labelle formant un quorum avec la presidence de M. le Maire

Est ordonne et statue et ce conseil ordonne et statue par resolutions comme suit:

Propose par M. F. David seconde par M. F. Lacroix que les resolutions faites le 2 Avril 1894 soient acceptees et qu'elles soient signees par M. le Maire et countersignees par M. le Secretaire.

Adopte unanimement

Propose par M. L. Martin seconde par M. Oct. Kautel que J. A. Biganese soit delegue pour faire la visite du chemin de fer du lot N<sup>o</sup> 40 du rang F. du Canton Goly qu'il fasse un rapport au sujet du déplacement de ce chemin et qu'il lui soit alloue \$1.50 payable par l'arrondissement

à un prochain conseil  
(F. B. des. des)

Adopte unanimement

Propose par M. L. Martin seconde par M. D. Labelle que le conseil soit ajourne au 16 juillet prochain pour la revision des roles d'evaluation et que des avis soient envoyes aux Conseillers absents et aux evaluateurs pour qu'ils soient presents a l'assemblee

Adopte unanimement

Proposé par M. le Maire secondé par M. Oct. Nault qui M. Nasser Dumais a autorisé à faire la division de la manse de l'arrondissement N<sup>o</sup> 1, pour la confection de la clôture.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Oct. Nault secondé par M. D. Labelle qui M. F. Praxost a autorisé pour la confection et l'entretenir de la clôture, à faire la division de la manse Praxost dans l'arrondissement N<sup>o</sup> 4.

Adopté unanimement.

Proposé par M. D. Labelle secondé par M. Oct. Nault qui la séance soit ajournée au 16 juillet prochain pour la révision du rôle d'évaluation.

Adopté unanimement.

F. R. Blanchard  
Maire

Province de Québec

Municipalité du Canton d'July

16 juillet 1874

A une session spéciale du Conseil municipal du Canton d'July tenue à la salle ordinaire des sessions le sixième jour de juillet mil huit cent quatre vingt quatre à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session ont été présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers Octave Nault et Darnass Labelle en formant par le quorum les autres conseillers M. F. Laerain, F. David, C. Martin et G. Godard, ayant, après vérification, reçu avis de la convocation de cette session.

Proposé par M. Oct. Nault secondé par M. D. Labelle que l'assemblée soit ajournée au 21 de juillet prochain et que les autres conseillers aient

notifié de se rendre pour le 21 juillet prochain  
pour la revision du rôle d'évaluation et pour  
affaire de routine.

Adopté

F. R. Blanchard  
Maire

J. Rigamacci Sec. Trés.

## Provinces de Québec

### Municipalité du Canton Gaby

21 Juillet 1894 A une session spéciale du conseil municipal  
du Canton Gaby tenue à la salle ordinaire  
des sessions le vingt-et-unième jour de Juillet  
mil huit-cent-quatre-vingt-quatorze à deux  
heures de l'après-midi conformément aux  
dispositions du Code Municipal de la Province  
de Québec à la quelle sont présents: M. le Maire  
F. R. Blanchard et M. M. les Conseillers C. Martin,  
D. Labelle; Oct. Naudel; F. David formant le  
quorum, le autre conseiller M. M. F. Lacroix et  
Emery Gadard, ayant après vérification, reçu avis  
de la convocation de cette session  
Il est adopté et résolu et ce conseil a adopté et ordonné  
par résolutions comme suit:

Proposé par M. C. Martin secondé par M. D.  
Labelle que les résolutions passées le 3 juillet  
1894 soit acceptées, signées par M. le Maire et  
contresignées par M. le Secrétaire Trésorier.

Adopté unanimement.

Proposé par M. D. Labelle secondé par M. C.  
Martin que le certificat d'avis donné aux  
conseillers est correct et accepté et que les avis  
lui se de notification faits aux conseillers et

aux évaluateurs soient payés au Secrétaire - Trésorier.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Oct. Nantel secondé par M. D. Labelle que les amendements faits au rôle d'évaluation sur le rapport certifié des évaluateurs soient acceptés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. F. David secondé par M. J. B. D. Labelle que le compte présenté par M. J. B. Berthiaume sera accepté et payé que sur le rapport de M. le Maire.

Adopté unanimement.

Proposé par M. F. David secondé par M. D. Labelle que M. Ludger Mayer soit autorisé à réparer le pont situé sur la chute - aux - Bragnois et de lui présenter son compte pour être payé.

Adopté unanimement.

Proposé par M. G. Martin secondé par M. Oct. Nantel que la séance soit ajournée.

Adopté unanimement.

J. H. Rigareau  
Sect. Trés.

M. Blarckard  
Maire.

Province de Québec  
Municipalité du Canton Gaby

8 Aout 1894

A une session spéciale du conseil municipal du Canton Gaby tenue à la salle ordinaire des sessions le huitième jour d'Aout mil huit cent quatre-vingt quatre à deux heures de l'après midi à laquelle session sont présents: M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les conseillers M. M. Francis David; Oct. Nautel; Damase Labelle; formant le quorum, les autres conseillers M. M. C. Martine et Emery Leduc, ayant après vérification, reçu avis de la convocation de cette session.

Il est statué et réglé et ce conseil a statué et ordonné par résolutions comme suit:

Proposé par M. Damase Labelle secondé par M. Francis David que les résolutions passées à la session du 21 juillet dernier soient acceptées et signées par M. le Maire et countersignées par M. le Secrétaire - Trésorier.

Adopté unanimement.

M. Octave Nautel propose secondé par M. Damase Labelle que le rapport présenté par M. le Secrétaire - Trésorier délégué pour faire la visite du chemin de fer du lot N<sup>o</sup> 40 du rang lettre H. soit accepté sans amendement et que copie de ce rapport soit envoyée au bureau du Conseil de l'immigration.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Damase Labelle secondé par M. Oct. Nautel que M. F. A. Leduc soit nommé auditeur des comptes de la Municipalité du Canton Gaby pour l'année

1894

Adopté unanimement

Proposé par M. France David secondé par M. Damase Labelle que les comptes suivants de présentés par M. Jules Brassard ont été acceptés \$15.00 payable par l'arrondissement

Adopté unanimement

Proposé par M. Octave Nantel secondé par M. Damase Labelle que M. le Secrétaire - Trésorier soit autorisé à notifier M. Adolphe Prosser de reparer son chemin de basse sur le N<sup>o</sup> 27 de rang lettre A.

Adopté unanimement:

Proposé par M. Octave Nantel secondé par M. France David que le compte présenté par M. Gas Urban inspecteur de voirie soit accepté et que la somme de \$3.00 dit soit payé à M. Raoul Labelle pour ouvrir un chemin d'égout pour la somme de \$3.00 \$2.00 payable par M. L. Dagnet et \$1.00 payé par M. Gas. Laridon.

Labelle payé  
28 Mars 1897

la somme de \$3.00

Adopté unanimement.

Proposé par M. Octave Nantel secondé par M. Damase Labelle que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

A. Biganese  
sect. Tris.

J. P. B. Labelle

Provinces de Québec  
Municipalité du Canton Galt

3 Décembre 1884 La 1<sup>re</sup> session générale du conseil municipal du Canton Galt tenue à la salle ordinaire des sessions le troisième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt quatre à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à la quelle sont présents M. le Maire F. R. Blanchard et M. M. les Conseillers Oct. Naudet, Hamarc Labelle, C. Martin, F. David, F. La Croix formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil ordonne et statue comme suit:

Proposé par M. Hamarc Labelle et secondé par M. F. David que les résolutions passées à la session du huitième jour d'Avril 1884 aient été signées par M. le Maire et countersignées par le Secrétaire, trésorier après lecture faite.

Adopté unanimement.

Proposé par M. H. Labelle secondé par M. F. La Croix que les lots N<sup>os</sup> 25, 26, 27, 28, 29 du rang G, 1/2 S. de la 1/2 E. du N<sup>o</sup> 27; 1/2 S. de la 1/2 O. du N<sup>o</sup> 27; 1/2 S. de la 1/2 O. du N<sup>o</sup> 28 du rang H; les N<sup>os</sup> 6, 7 du rang G, soient engagés au conseil de Canton pour être vendus pour les taxes municipales et scolaires.

Adopté unanimement.

Proposé par M. F. David secondé par M. C. Martin que M. le Secrétaire, trésorier soit autorisé à écrire à M. le Secrétaire, trésorier pour obtenir un contrat parfait pour la vente des lots N<sup>os</sup> 7, 8 du rang A fait par le Conseil de Canton pour le non payement



des taxes municipales et scolaires.

Adopté unanimement.

Proposé par M. L. Martin, secondé par M. H. Labelle que M. Philias Gauthier soit nommé inspecteur de voirie pour l'arrondissement du village.

Adopté unanimement.

Proposé par M. F. La Croix secondé par M. Oct. Nantel qu'il soit payé une somme de \$1.50 à M. M. Panneton pour bri de voiture, payable par l'arrondissement du village.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Octave Nantel secondé par M. H. Labelle que la question de l'accident arrivé au cheval de M. Guillaume Valiquet soit remise à délibération pour le prochain terme.

Adopté unanimement.

La séance est levée.

*J. P. P. Stansley*  
 Sec. Trés.

*J. P. P. Stansley*  
 Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité du Canton Joly.

22 Décembre 1894 A une session spéciale du conseil municipal du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des sessions le vingt deuxième jour de Décembre mil huit cent quatre vingt quatre à deux heures de l'après midi conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session ont été présents M. le Maire F. R. Blanchard, et M. M. les conseillers F. Lacroix; C. Martin; E. Godard; F. David; H. Labelle formant un quorum sous la présidence de M. le Maire, l'autre conseiller M. Oct. Naudé ayant après vérification, reçu avis de la convocation de cette session.

Il est arrêté et ordonné et ce conseil a tenu et ordonne comme suit:

Proposé par M. C. Martin secondé par M. F. Lacroix qu'il soit accordé une somme de quinze piastres (\$15.00) pour régler l'accident arrivé au cheval de M. Guillaume Valgout fils, dans le chemin de base N<sup>o</sup> 27 du rang A, lot appartenant à M. A. Provart.

Adopté unanimement.

Proposé par M. C. Martin secondé par M. E. Godard que M. A. Provart propriétaire du lot N<sup>o</sup> 27 du rang lettre A soit autorisé à verser de payer au conseil bureau du secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton Joly la somme de quinze piastres (\$15.00) pour l'accident arrivé au cheval de M. Guillaume Valgout fils sans le plus court délai, le dit conseil ayant ce jour réglé avec le dit Guillaume Valgout fils pour la dite somme de quinze piastres (\$15.00)

Adopté unanimement.

Proposé par M. F. Lacraie secondé par M. D. Labelle que M. A. Praxart propriétaire du lot N<sup>o</sup> 27 du rang A. de placer un morceau de bois de 10 à 12 panes de largeur, de chaque côté du chemin à l'endroit où l'accident est arrivé au cheval de M. J. Valiquet-fils.

Adopté unanimement.

Proposé par M. D. Labelle secondé par M. F. Valiquet que les propriétaires du village soient notifiés de faire réparer chacun leur chemin de base de là au canal de l'aqueduc passé, si non ils seront tenus responsables des accidents qui arriveront par le mauvais état des chemins.

Proposé par M. C. Martin secondé par M. F. Lacraie que la séance soit ajournée.

Adopté unanimement.

L. P. Blanchard  
 M. J. Valiquet  
 M. D. Labelle  
 M. C. Martin  
 M. F. Lacraie  
 M. A. Praxart